



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 122 de l'ordre du jour

### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

1. Les recommandations à l'Assemblée générale précédemment formulées par la Cinquième Commission sur le point 122 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous la cote A/55/521 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 52e et 57e séances, les 26 mars et 9 avril 2001. Les déclarations et observations formulées lors du débat que la Commission a consacré à ce point sont consignées dans les comptes rendus pertinents (A/C.5/55/SR.52 et 57).
3. Pour la reprise de son examen de ce point, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies (A/55/789).
4. À la 57e séance, le 9 avril, le représentant de l'Inde, coordonnateur des consultations officieuses sur ce point et Vice-Président de la Commission, a informé la Commission des résultats des consultations officieuses consacrées à la question (voir A/C.5/55/SR.57).
5. À la même séance, la Commission a pris note des informations communiquées par le Vice-Président et coordonnateur des consultations officieuses.